

## Section du Cher

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

## CAPL n°2 du 5 novembre et 17 décembre 2015

Votre représentant FO a lu une déclaration liminaire à chaque séance (jointes au compte rendu).

Les points suivants ont ensuite été abordés :

### Liste d'aptitude de C en B :

Quatre candidats ont été classés excellents. Un candidat a été proposé très bon.

Votre représentant **FO DGFIP** s'est **abstenu** en raison des faibles potentialités de promotion de C en B.

**FO DGFIP** revendique son attachement à la liste d'aptitude et condamne fortement la diminution des passages de la catégorie C à B qui s'est accélérée depuis la fusion DGI – DGCP.

### Régularisation des affectations des agents des SPF de BOURGES :

Trois agents ont formulé le souhait d'être affecté en premier choix au SPF BOURGES 1 et en deuxième BOURGES 2 (ex SANCERRE). Tous ont été affectés au SPF BOURGES 2 car aucune place n'était disponible à BOURGES 1.

La Direction a confirmé que concernant l'organisation hiérarchique, il n'y aurait qu'un chef de service pour les deux SPF, un plan de congés unique, un seul DUERP et un accueil unique...**deux SPF en un !!!**

Votre représentant **FO DGFIP** s'est **abstenu** sur le vote car aucun agent n'a obtenu son premier choix.

### Information sur le périmètre du PCRП (Pole Contrôle Revenus Patrimoine) au 1er septembre 2016

Le PCRП aura compétence sur tout le département sur les dossiers à forts enjeux (DFE).

**FO DGFIP** est **opposé** à ce projet de PCRП qui aura compétence sur tout le département sur les dossiers à forts enjeux car tous les agents concernés sont contres.

### Affectation conforme au TAGERFIP (outil de suppression d'emploi) des agents des SIP-SIE :

Votre représentant **FO DGFIP** a voté pour les affectations en SIE SIP.

## **Mouvement local au 1<sup>er</sup> mars 2015 :**

- Un contrôleur de la Trésorerie de BOURGES Municipale va à la Paierie départementale
- Un contrôleur du SIP-SIE AMBERIEUX va à la trésorerie de BOURGES Municipale
- Un contrôleur de la Paierie d'ORLEANS va à la trésorerie de BAUGY
- Un contrôleur de la Paierie département va à la trésorerie de VIERZON

Votre représentant **FO DGFIP** a voté pour ce mouvement, car tous les agents qui ont fait une demande pour un service qui avait une place disponible ont obtenu satisfaction.

## **Liste des agents B ALD (à la disposition) :**

- deux à la Direction (pôle PPR et pôle gestion fiscalité)
- un au SIP Bourges SUD
- un à la trésorerie Bourges Hôpitaux

## **Liste des agents B en détachement :**

- une contrôlease principale du SIE BOURGES Sud à la Direction comme Assistanet de prévention
- un contrôleur de la trésorerie de SAINT AMAND au SIP SAINT AMAND (à 40%)
- un contrôleur du SIP SANCERRE à la trésorerie de DUN SUR AURON
- une contrôlease principale de la Direction à la paierie départementale
- une contrôlease principale de BOURGES Hôpitaux à la trésorerie de BOURGES Municipale

## **Divers :**

Suites aux différentes déclarations liminaires des organisations syndicales, le DDFIP confirme que les ministères Économiques et Financiers, dont la DGFIP, « cotisent » très largement aux suppressions d'emplois de la Fonction publique. Il réaffirme que notre ministère ne fait pas partie des ministères prioritaires du Gouvernement que sont ceux de la Défense, Justice, Intérieur ou Éducation Nationale.

Pour répondre à l'opposition de **FO DGFIP**, le DDFIP affirme qu'il continuera à publier le projet de mouvement sur Ulysse.

Pour **FO DGFIP** la publication sur Ulysse va à l'encontre de l'article 39 du **Décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires** qui stipule que « les membres des commissions administratives sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité » sous entendu avant la CAPL.

BARDON Nicolas titulaire, WOODLAND Sandrine suppléante, JANSONNIE Franck expert représentants FO DGFIP à la CAPL n°2
---

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>